

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2018

Le vingt-et-un décembre deux mil dix-huit, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 décembre 2018

Présents : Mme DEJOIE Christine, M. CHEZE Daniel, Mmes AUCHARLES Maria, CHANTELOUP Armelle, MM. de PASTRE Jacques, VAUGELADE Pierre-Mary, AUGENDRE Fabien, CABENET Gilles, GAUMET Jean-Louis, LE JEANNE Jean-Michel

Absents excusés : PELLERIN Bruno, DEJOIE Jérôme, Mme PACHOT Aurélie.

Pouvoirs de : PELLERIN Bruno à DEJOIE Christine

DEJOIE Jérôme à AUCHARLES Maria

ORDRE DU JOUR :

- Actualisation du RIFSEEP
- Organisation d'une manifestation culturelle
- Rapport d'activités 2017 de la communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin
- Redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunications
- Travaux d'enfouissement de réseaux Route de Mouhet (RD113)
- Questions diverses

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur LE JEANNE Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

Approbation des compte-rendus des séances des 16 novembre et 12 décembre :

Les compte-rendus sont approuvés à l'unanimité.

Actualisation du RIFSEEP :

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'actualiser à compter du 1^{er} janvier 2019 le régime indemnitaire de fonctions, de sujétions, d'expertise et d'engagement professionnel (RIFSEEP) selon les modalités indiquées lors de la séance.

Organisation d'une manifestation culturelle

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'organisation par la municipalité d'une manifestation culturelle l'été prochain à l'église de la commune
- D'autoriser madame le Maire à déposer les demandes de subventions pour cette action et de prévoir les fonds nécessaires au budget 2019.

Rapport d'activités 2017 de la communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin

Le conseil municipal prend acte de la communication du rapport d'activité 2017 de la communauté de communes Marche Occitane Val d'Anglin.

Redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunications

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'appliquer les tarifs *maxima* prévus par le décret pour la redevance d'occupation du domaine public routier due par des opérateurs de télécommunications et de revaloriser chaque année ces montants
- d'inscrire annuellement cette recette au compte 70323.
- De charger le maire du recouvrement de ces redevances en établissant annuellement un état déclaratif ainsi qu'un titre de recettes.

Travaux d'enfouissement de réseaux Route de Mouhet (RD113)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver les travaux d'enfouissement de réseaux route de Mouhet lors de la réfection de la chaussée par le Conseil Départemental
- D'autoriser madame le Maire à déposer les demandes de subvention pour cette action
- De prévoir les fonds nécessaires au budget 2019.

QUESTIONS DIVERSES :

- Suite à la réunion avec l'Inspection d'Académie, Madame le Maire indique que le RPI Parnac/ Saint-Benoit reste fragilisé quant à ses effectifs et que les services de l'Education Nationale étudient le rapprochement du RPI avec celui de Mouhet / La Châtre l'Anglin tout en conservant des classes dans ces deux communes.
- Madame le Maire informe que Jérôme DEJOIE, conseiller municipal a été proposé pour faire partie de la commission de contrôle de la liste électorale qui se réunira à compter du 10 janvier 2019.
- Il est rappelé que les élections Européennes se dérouleront le 26 mai 2019
- La demande de permis de construire pour les travaux de l'Eglise est accordée, les travaux extérieurs (maçonnerie) ne débuteront pas avant mars 2019.
- Le bulletin municipal doit être prêt pour la fin d'année, il est urgent de retourner les derniers articles.
- La cérémonie des vœux aura lieu le vendredi 11 janvier 2019.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H20.